



Valeur du mandat de visite exclusif

Par **CS56**, le **06/06/2010** à **14:55**

Bonjour,

nous avons visité un terrain par le biais d'une agence immobilière et avons signé un mandat de négociation exclusif de biens visités.

depuis cette visite, nous avons la possibilité d'achat en direct avec le propriétaire.

quelle est la valeur juridique de ce mandat? sommes nous exposés à verser des dommages et intérêts à l'agence immobilière en cas de poursuite?

merci